

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU P
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

05/607 du 24/04/85

DECRET N°...../MTERFPPS.DGTFF.DFP.
Portant intégration et nomination
de Monsieur DIAHAMBANA MAYALA Damien
dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Techniques
Elevage.

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.02.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.05.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.07.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.07.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.02.1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.07.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 règlementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments ;

D.G.B.

D.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.07.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/854 du 8.08.1984 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le Protocole d'Accord du 29.11.1980... signé entre la
Roumanie et la République Populaire du Congo ;
(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au décret
n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 1628/DAAF/SAP du 28.11.1984, du Directeur
des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Agricul-
ture et de l'Elevage ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

48

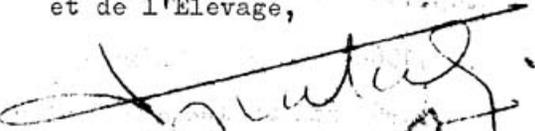
Article 1er.- En application des dispositions combinées du décret N° 60/90 du 3 Mars 1960 et du Protocole d'Accord du 29 Novembre 1980, susvisés, Monsieur DIAHAMBANA-MAYALA Damien, né le 17 Décembre 1957 à Moumbanza, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine Vétérinaire, Spécialité : Médecine Vétérinaire, obtenu à la Faculté de Zootechnie et de Médecine Vétérinaire de Cluj-Napoca (Roumanie, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade de Vétérinaire-Inspecteur de l'Elevage Stagiaire, indice 710.

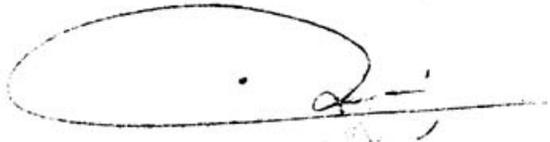
Article 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 24 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,
Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,


Colonel François MATALI.-



Ange Edouard POUNGUI.-

- Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Réforme de la
Fonction Publique, et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances
et du Budget,



Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGFP/DGPCE 3
- DG-PCB/BST 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- M.A.E. 2
- D.G.E. 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2./-

